



Intégrer la préservation de la biodiversité dans les mécanismes de soutien au développement des énergies renouvelables – A12

Jeudi 13 octobre - 14h00 Salle **B**

Échanges inspirants 1h30 20 places Public initié

Organisateur : OFB Animé par : Véronique DE BILLY, OFB

Intervenants : Jean-Michel PARROUFFE, ADEME | Véronique DE BILLY, OFB | Mathieu DELABIE, OFB | Alice LUCKEN, PwC | Florian RICHARD DAP, PwC



30 participants

Problématique

Afin de participer à la nécessaire accélération du déploiement territorial des énergies renouvelables (EnR) sur notre territoire, tout en veillant à la conciliation des usages – en particulier, celui de la préservation de la biodiversité, de l'eau, des sols, des paysages et des services écosystémiques associés (dont celui de puits de Carbone), il importe d'anticiper autant que possible les mesures à mettre en œuvre garantissant l'éco-conception des projets. Un des leviers possibles est d'intégrer des critères de prise en compte de la biodiversité et les surcoûts éventuellement associés, dès les phases amont de budgétisation des projets, au sein des mécanismes de soutien du développement de ces filières énergétiques.

Une première étude de parangonnage, réalisée cette année par l'OFB et Price Waterhouse Cooper (PwC), a permis d'identifier à l'international certains de ces leviers économiques. Plusieurs types envisageables : normes, labels ou certificats de projets, critères environnementaux au sein des contrats de financement des projets ou des contrats d'achat d'électricité de gré à gré (PPA), etc. Ensemble de dispositifs dont la faisabilité et la pertinence

dépendent de leur caractère incitatif et opérationnel, de la nature des critères environnementaux retenus, etc. ; et qui peuvent concerner deux grandes catégories d'acteurs : ceux finançant le développement et la construction des projets (banques, assurances, société mère des développeurs, financements participatifs de citoyens ou collectivités) ; et ceux générant les revenus, une fois l'énergie produite (fournisseurs d'électricité, consommateurs issus d'entreprises ou collectivités, consommateurs particuliers).

Objectifs

- Compléter les pistes de réflexions issues de l'étude de parangonnage précitée sur les leviers économiques d'intégration de la biodiversité dans les EnR
- Participer à la co-construction de leviers économiques incitant au financement de projets EnR éco-conçus
- Sensibiliser et mobiliser les financeurs d'EnR.

Messages clés

- Pour lutter contre le changement climatique, décarboner l'économie et préserver la biodiversité
- Financer les énergies renouvelables, c'est bien ; financer des énergies vertes, c'est mieux !
- Toute la chaîne d'acteur est concernée, tout le monde est responsable.

Point de consensus

Besoin d'une meilleure diffusion de la connaissance scientifique des incidences des EnR sur la biodiversité

Besoin d'une plus grande transparence sur les critères de financement de ces projets par des fonds publics ou privés

Besoin de développement d'outils d'aide à la décision pour les financeurs, lisibles, simples et pragmatiques, ainsi que d'outils de contrôle du respect de leurs critères par les développeurs

Point de dissensus

Périmètre des échanges centré sur les EnR électriques, en particulier solaire PV et éolien, et oubli des bioénergies alors que ces dernières participent pour une très grande part à la production énergétique

Prise en compte – ou non – des atteintes aux services écosystémiques, dans les critères de financement des projets EnR

Pistes de solutions

Le faible taux de représentation des acteurs de la finance à cet atelier laisse penser que la question soulevée (intégration de la biodiversité dans les EnR) est encore nouvelle pour eux et qu'ils nécessiteraient d'y être sensibilisés. L'atelier a surtout permis d'échanger sur ce que le grand public est susceptible d'attendre auprès des financeurs et sur ce que nous pourrions développer avec eux. Attendus que nous proposons de présenter aux financeurs dans le cadre de rencontres en bilatérale auprès d'eux. En outre, des méthodes répondant à notre objectif ont semble-t-il été développées en France pour les bio-énergies. L'une d'entre elles repose sur

l'évaluation des projets au regard de leurs incidences sur les 5 facteurs de pression sur la biodiversité identifiée par l'IPBES.

Pépité

Les échanges très constructifs avec le seul représentant de la finance présent à l'atelier.

Détails du déroulé de l'atelier

Les participants ont été séparés en 2 groupes distincts, chacun devant travailler sur les attendus ou leviers économiques pouvant être développés avec i) les financeurs du développement des projets (banques, assurances, société mère des développeurs, financements participatifs de citoyens ou collectivités) ; ou ii) les acteurs générant les revenus, une fois l'énergie produite (distributeurs/consommateurs d'électricité).

Quelles sont les principales idées fortes que vous avez retenues de votre atelier ?

Temps 1 : connaissance des incidences des EnR sur la biodiversité suffisante ? Niveau de sensibilité des acteurs économiques au sujet ?

L'une des principales motivations à intégrer les enjeux biodiversité est le risque réputationnel. Or, dans le cas des EnR, il ressort des échanges en atelier que la connaissance des incidences des EnR sur la biodiversité par les financeurs d'EnR ou les distributeurs/consommateurs d'énergie est probablement faible, de même que le niveau de sensibilité de ces acteurs au sujet, ces derniers considérant que leur investissement est automatiquement "vert" avec ce type de filières énergétiques (aidés en cela par les critères peu discriminants de la taxonomie verte).

A noter que les investisseurs étant en forte concurrence pour financer les projets EnR, réputés attractifs, un investisseur décidant d'exigences unilatérales en matière de biodiversité sur les projets EnR pourrait perdre des parts de marché au bénéfice de concurrents moins attentifs à cet enjeu. Une dynamique collective semble donc nécessaire pour faire levier sur les financeurs.

Les participants aux ateliers ont également exprimé les besoins suivants :

- Création d'un Observatoire des incidences des EnR à quantifier et qualifier, à la fois sur l'environnement, mais aussi en lien avec la dimension humaine et sociale
- Souhait d'anticiper/évaluer les impacts cumulatifs
- Intégration de la biodiversité dans les mécanismes financier de soutien aux EnR
- Précision sur les modalités la mise en place et de contrôle des mesures de compensation (3 participants étant directement impliqués sur ce sujet).

Temps 2 : Action(s) française(s) d'ores et déjà mise(s) en place à ce sujet ? Attentes auprès des financeurs ?

Il ressort des échanges en atelier une certaine méconnaissance des actions françaises à ce sujet. Les éléments exigés par la CRE au sein de ses appels d'offre (obligation de l'autorisation environnementale, sites admissibles, critère carbone et de projets citoyen ou participatif permettant une meilleure évaluation des projets) mettent en évidence une absence de prise en compte suffisante de la biodiversité dans les mécanismes de soutien publics.

Par ailleurs, une préoccupation a été mentionnée vis-à-vis du contrôle effectif des installations EnR par rapport aux engagements initiaux des porteurs de projets : sont-ils au rendez-vous de leurs engagements ? comment est-ce vérifié par les investisseurs ? Un souci particulier vis-à-vis des indicateurs à prendre en compte dans les contrôles a été exprimé.

Temps 3 : quel(s) autre(s) levier(s) d'incitation possible(s) ? Quels outils ou démarche initier ou encourager ?

Face au constat actuel d'intégration déficiente de la biodiversité dans les mécanismes de soutien, plusieurs types de dispositifs susceptibles d'aider les investisseurs à prendre en compte la biodiversité dans les EnR ont été évoqués :

- La taxonomie verte européenne
- Les mécanismes d'emprunt vert, Green Bonds, crédit à impact
- Les certifications de projets
- Les revues de projet et portefeuille réalisées par les organismes bancaires, intégrant des critères biodiversité
- Les cadres internationaux d'évaluation et d'action pour les entreprises et investisseurs : TNFD, SBTN

Ces instruments interviennent à des échelles différentes, du niveau projet (certification), à une échelle large de portefeuille d'investissement (taxonomie). L'enjeu clé est de pouvoir les articuler entre elles, ceci afin de mobiliser toute la chaîne d'acteurs autour d'une même démarche.

Des échanges plus approfondis ont eu lieu sur certains de ces dispositifs :

- Créer un label « EnR et biodiversité » que les acheteurs pourraient exiger pour signer les PPA proposés par les développeurs, et pour montrer leur engagement pour la biodiversité. La question s'est posée de savoir si ce label ne pourrait pas être exigé dans les cahiers des charges des appels d'offre de la Commission de régulation de l'énergie (CRE) ?
- Créer un niveau supplémentaire au label « Vervolt » permettant de valoriser les projets d'EnR intégrant les mesures nécessaires pour préserver la biodiversité, et proposer une électricité verte ++
- Exiger dans le cahier des charges des AO CRE l'intégration de preuves (selon paramètres quantitatifs et qualitatifs à définir) de la réalisation d'une planification et d'une concertation dans les collectivités concernées par le projet proposé ;
- Généraliser une planification écologique territoriale (à l'échelle des collectivités) qui permettent de concerter les parties prenantes, d'aboutir à des consensus et de donner de la visibilité aux acteurs. Cette dernière proposition étant vue comme un substitut possible à l'intégration directe de la biodiversité dans les mécanismes de soutien.

Développer ces dispositifs nécessiterait de

1. Définir des indicateurs à la fois pertinents d'un point de vue technique et intelligibles par les investisseurs

Les participants à l'atelier ont fortement insisté sur cet enjeu, qui faciliterait le travail de toute la chaîne d'acteurs : d'une part, pour les porteurs de projets, cela permettrait d'avoir une grille de critères clairs à mettre en avant pour prétendre à des financements "verts" auprès d'investisseurs recherchant ce type de produit ; d'autre part, cela faciliterait le travail de revue des investisseurs. Plusieurs alternatives, pouvant être complémentaires, ont été évoquées dont des :

- Indicateurs à l'échelle des projets, simples à évaluer, à contrôler, à concaténer. Ex. : pas d'implantation dans une aire protégée
- Indicateurs de l'empreinte biodiversité de la chaîne de valeur, à l'instar des approches développées par le Global Biodiversity Score (CDC Biodiversité) et le SBTN

- Indicateurs des pressions exercées par le projet sur la biodiversité, en se basant sur la typologie de l'IPBES
- Indicateurs d'atteinte aux services écosystémiques

2. Développer la formation continue pour les collaborateurs des acteurs financeurs.

Cette formation devrait permettre aux professionnels intervenant dans le financement des EnR à la fois de disposer d'un socle de compréhension sur les enjeux biodiversité et d'être en mesure d'utiliser les outils, critères et indicateurs pertinents pour éclairer leurs décisions. Les participants ont souligné l'importance de prévoir des formations adaptées aux différentes échelles du financement : du responsable d'agence local, réalisant des décisions d'investissement à l'échelle projet, au chargé de mission biodiversité à l'échelle firme, qui chapeaute les revues de portefeuille à une échelle très large, souvent internationale.